

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 NOVEMBRE 2017

PRESENTS : Mme BOISSIER Gisèle ; M. GOUYARD Gilles ; M. FRANCES Christian ; Mme TIXIER Monique ; M. HUGUET Bruno ; M. COMBE Jean-Pierre ; M. PEINY Alain ; Mme THIVAT-CLUZEL Emilie.

ABSENTS EXCUSES : Mme GOMES Sandra ; M. MALOT Hervé qui a donné procuration à M. GOUYARD Gilles.

Madame Monique TIXIER a été élue secrétaire de séance.

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour une délibération concernant une demande de dérogation pour un enfant scolarisé à Montpensier. A l'unanimité des membres présents, le Conseil donne son accord.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Madame le Maire soumet le compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 25 septembre 2017 à l'approbation de l'assemblée. Monsieur Gilles GOUYARD, premier adjoint, fait remarquer une erreur dans le paragraphe 2 des questions diverses : il faut lire « Monsieur Gilles GOUYARD (1^{er} adjoint) » au lieu de « Monsieur Gilles GOUYARD (2^{ème} adjoint).

Après prise d'acte, le Conseil approuve le compte-rendu.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCPL

Madame le Maire expose à l'assemblée que dans sa séance du 24 octobre 2017, le Conseil communautaire a modifié les statuts de la Communauté de Communes Plaine Limagne et que maintenant chaque Conseil municipal des Communes adhérentes doit délibérer. Elle précise qu'afin que la CCPL ne perde pas le bénéfice de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) bonifiée, il est important de modifier les statuts par la prise de compétences optionnelles qui sont les suivantes :

- Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;
- Politique du logement et du cadre de vie ;
- Création, aménagement et entretien de la voirie ;
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ;
- Action sociale d'intérêt communautaire.
- Eau ;
- Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Madame le Maire précise que parmi toutes ces compétences optionnelles, seule la compétence eau n'était pas exercée à ce jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, approuve la modification des statuts de la CCPL.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE (FIC 2018)

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 15 février 2017, le Conseil municipal a décidé de faire procéder à des travaux de voirie rue du Pâtural et rue du Pré d'Amour qui ont pour but d'améliorer l'écoulement des eaux pluviales et la durabilité de ces voies. Pour cette opération d'un coût estimatif de 26.982,65 € H.T., la Commune a déjà obtenu une subvention exceptionnelle du Ministère de l'Intérieur de 10.000,00 € grâce à la réserve parlementaire de la députée, Madame Christine PIRES-BEAUNE.

Madame le Maire précise qu'une subvention peut être demandée au Conseil départemental, ce au titre du FIC 2018.

Ainsi en cumulant les deux aides publiques, de l'Etat d'une part, et du Département d'autre part, ces travaux de voirie pourraient être subventionnés à hauteur de 66,46 % laissant à la charge du budget communal la somme de 9.049,75 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, charge Madame le Maire de déposer auprès du Conseil départemental un dossier FIC 2018 pour des travaux de voirie prévus rue du Pré d'Amour et rue du Pâtural d'un coût estimatif de 26.982,65 € H.T.

MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL

Madame le Maire expose à l'assemblée que l'entreprise de travaux publics IRRMANN-PAPON de Chaptuzat qui travaille souvent pour la Commune lui a demandé s'il existait à Montpensier un terrain disponible pour entreposer des matériaux. Monsieur Gilles GOUYARD, premier adjoint, et elle-même lui ont proposé le pré situé derrière le cimetière, parcelle cadastrée Section YI n°20b d'une surface de 3.093 m². Cette année, l'herbe est vendue à Monsieur Daniel LEBOURG, agriculteur de la Commune.

Elle donne lecture d'un projet de convention de mise à disposition précaire qui prévoit notamment des clauses concernant la création d'un accès empierré et la pose d'une clôture pour sécuriser le site.

Madame le Maire propose de signer cette convention pour une durée de deux ans avec reconduction par voie d'avenant moyennant une redevance annuelle de 200,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, autorise Madame le Maire à signer avec l'entreprise IRRMANN-PAPON de Chaptuzat une convention d'occupation précaire du terrain situé derrière le cimetière, ce pour y faire un dépôt de matériaux de travaux publics.

RYTHMES SCOLAIRES

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'il était possible pour cette année scolaire de revenir à la semaine de quatre jours mais que le Conseil d'Ecole, dans sa dernière réunion de l'année scolaire 2016-2017 avait souhaité maintenir la semaine de quatre jours et demi du fait que les centres de loisirs du territoire de la CCPL ne seraient pas ouverts les mercredis matin.

De nouveau, le maire conjointement à l'avis du Conseil d'Ecole doit se prononcer sur l'organisation des rythmes scolaires pour la rentrée de septembre 2018.

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier du président de la CCPL qui s'engage à ouvrir les centres de loisirs tous les mercredis, journée entière. En conséquence, s'il est décidé de revenir à la semaine de quatre jours, les familles disposeront d'une solution d'accueil de leurs enfants les mercredis.

Dans ce contexte, lors du conseil d'école du mardi 14 octobre 2017, Madame le Maire et Monsieur Christian FRANCES, deuxième adjoint, chargé des affaires scolaires, ont annoncé aux enseignants et aux représentants des parents d'élèves, leur souhait de revenir à un rythme scolaire sur quatre jours pour deux raisons. Tout d'abord, le maintien de la semaine à quatre jours et demi serait difficile à assumer pour des questions budgétaires en matière de personnel, du fait notamment de la suppression des contrats aidés par l'Etat. Or avec une organisation en quatre jours, les Nouvelles Activités Périscolaires n'auront plus lieu d'être et donc moins de personnel sera nécessaire. De plus, une organisation de la semaine sans classe le mercredi ne devrait pas poser de problèmes de mode de garde des enfants compte tenu de l'ouverture des centres de loisirs.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur les rythmes scolaires pour l'année 2018-2019 afin qu'elle puisse soumettre cette question au prochain conseil d'école et envoyer la décision à l'inspection académique pour le 3 avril 2018 au plus tard.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, décide d'organiser à compter de la rentrée de septembre 2018 la semaine scolaire en quatre jours.

DEROGATION POUR UN ENFANT SCOLARISE A MONTPENSIER

Madame le Maire expose à l'assemblée que la famille DEMIR lui a demandé un accord pour scolariser le plus rapidement possible leur fille à l'école publique de Gerzat actuellement en classe de CM1 à Montpensier. Dans la mesure où les parents travaillent tous les deux sur l'agglomération clermontoise et notamment dans un commerce qu'ils viennent d'acheter à Gerzat, le soir, dans l'attente de leur retour, les enfants sont livrés à eux-mêmes. C'est pourquoi, une scolarisation à proximité du commerce éviterait ces désagréments.

Madame le Maire précise qu'habituellement, elle ne signe pas de dérogation scolaire mais après conseil pris auprès de Madame Corinne SANCIER, Inspectrice de l'Education Nationale, dans ce cas précis, il serait judicieux d'accorder la scolarisation hors de la Commune du domicile, ce pour le bien-être et la sécurité de l'enfant. Elle précise par ailleurs que la Commune de Gerzat ne voit pas d'inconvénient à accueillir cette nouvelle élève. De plus, la scolarisation d'un enfant domicilié à Montpensier dans une école d'une autre Commune n'aura pas de conséquence financière pour le budget car la Commune de Gerzat ne demande pas de participation financière aux frais de fonctionnement de ses écoles.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, accorde à la famille DEMIR domiciliée à Montpensier, la scolarisation en cours d'année de leur fille dans une école de la Commune de Gerzat.

QUESTIONS DIVERSES

1) Offre de cession d'un terrain :

Madame le Maire informe l'assemblée que Monsieur Michel DACHER propose de céder à la Commune de Montpensier un terrain en friche, cadastré YC n° 64, au lieu-dit « Les Girodes », d'une surface de 14 ares et 21 centiares pour l'Euro symbolique. Après débat, le Conseil municipal ne donne pas suite à la proposition de Monsieur DACHER.

2) Désignation des délégués au SIEG :

A la suite de la nouvelle organisation territoriale, le S.I.E.G. (Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz) du Puy-de-Dôme a désigné à nouveau ses délégués qui siègeront au Comité syndical. Concernant le secteur d'énergie d'Aigueperse, Monsieur Gilles GOUYARD, premier adjoint, a été désigné délégué suppléant.

3) Permanence listes électorales :

Une permanence pour assurer les dernières inscriptions sur les listes électorales se tiendra le samedi 30 décembre 2017, de 10 h à 12 h, à la mairie.

4) Location de la salle polyvalente :

Dans le cadre de la location de la salle polyvalente, Monsieur Jean-Pierre COMBE, conseiller municipal, présente à l'assemblée la proposition du nouvel état des lieux d'entrée et de sortie, et ce afin d'assurer au mieux la restitution dans un état correct. Quelques modifications seront à apporter à ce nouveau document. Plusieurs questions sont aussi à aborder à l'avenir : révision du règlement intérieur, capacité du bac des ordures ménagères de la mairie.

5) Inauguration de l'accessibilité de la salle polyvalente :

Après consultation du cabinet de Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme, l'inauguration de l'accessibilité de la salle polyvalente est fixée au vendredi 19 janvier 2018, à 16 h 30. Cette manifestation, à laquelle la population est conviée, sera aussi l'occasion entre autre de déguster la galette.

6) Contrats aidés :

Les postes de Mesdames MAGNIEZ et BARRIER (aides maternelles à l'école) ont fait l'objet d'un accord de financement au titre des contrats aidés, jusqu'au 30 avril 2018 et à hauteur de 50 % de la rémunération (67 % auparavant).

7) Visite de la gendarmerie :

La gendarmerie s'est rendue en mairie et a fait part des différents cambriolages et départs de feux qui ont eu lieu sur la commune. A noter que la mairie n'est pas forcément informée par la gendarmerie de ces problèmes de délinquance.

8) Agenda :

Les prochaines dates de préparation de l’Echo de la Butte sont fixées :

- mercredi 20 décembre, 19 h 00 : préparation
- mercredi 27 décembre, 19 h 00 : relecture
- samedi 30 décembre, 10 h 00 : tirage
- mercredi 3 janvier : distribution